



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : budget

Question écrite n° 8743

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur le fait qu'il existe au sein du budget du ministère du travail une ligne budgétaire de crédits réservés à l'adaptation des postes aux handicapés dans les entreprises, crédits dont les montants n'ont jamais été utilisés au-delà de 30 p 100. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cet état de fait et permettre d'encourager l'adaptation des postes de travail aux différents handicaps.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux handicapés précise à l'honorable parlementaire que les employeurs ont largement sollicité ces dernières années les crédits affectés aux aménagements de postes de travail en faveur des travailleurs handicapés. Afin d'amplifier cette mesure, dans le cadre de la coopération entre l'Etat et l'AGEFIPH gérant le fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, arrêtée, dans le cadre du plan pour l'emploi des handicapés, en conseil des ministres le 10 avril 1991, à compter de la gestion 1992, l'AGEFIPH pourra financer à 100 p 100 ces aménagements avec le souci que les entreprises bénéficiaires puissent disposer le plus rapidement possible des crédits accordés pour réussir dans les meilleures conditions l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8743

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 425